

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 128

18/08/2026



Mairie d'Asson, 20 place Saint-Martin, 64800 ASSON - Tél. : 05 59 71 02 65

Mail : info@asson.fr / Site Internet : www.asson.fr / Facebook : www.facebook.com/assonvillage

SÉANCE DU 18 AOUT 2026

Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

: adopté à 18 voix pour et 1 contre

Face au nombre important de logements vacants sur la commune et compte-tenu de la demande importante de logements, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer la taxe sur la vacance de locaux d'habitation. L'objectif est d'inciter les propriétaires de logements vacants à les mettre sur le marché (en vente ou en location). Le taux sera voté au conseil municipal d'Avril 2027 et s'appliquera aux logements non meublés et habitables, laissés volontairement vides depuis plus de 2 ans.

Subvention aux communes sinistrées par les incendies

: adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide de soutenir les communes sinistrées par les incendies au travers d'un don de 500 € qui sera versé à la Protection civile.

Participation aux frais de fonctionnement d'un enfant scolarisé en classe ULIS

: adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal vote la participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique de Bordes pour l'inscription en classe ULIS d'un élève vivant à Asson (classe spécialisée dont ne dispose pas l'école d'Asson). Le montant demandé par la Commune de Bordes s'élève à 933 € pour l'année 2025-2026.

Création de 2 emplois non permanents à temps non complet

: adopté à l'unanimité

Le conseil municipal valide la création de 2 emplois non permanents d'une durée d'un an : un poste de 28/35^{ème} pour le périscolaire (garderie, cantine, entretien des bâtiments communaux), et un poste de 20/35^{ème} pour le ménage des bâtiments communaux. Il s'agit de renouveler pour l'année scolaire 2026-2027 deux postes qui existaient l'année dernière et qui sont d'ores et déjà pourvus par le personnel déjà en poste.

A vos agendas...

- Mercredi 16 septembre et 28 octobre 2026 à 10h30 : **Croque histoires**, 30 minutes de lectures en famille, bibliothèque d'Asson
- Du 15 septembre au 13 octobre 2026 : **Atelier Habitat**, les mardis de 14h30 à 16h30, en mairie
- 3 et 4 octobre 2026 : **Tour pédestre du Béarn** (étape à Asson le dimanche 04/10/2026)
- Lundi 26 octobre 2026 : **Don du Sang**, de 15h à 19h, salle de l'Isarce

Délégation au Maire pour intenter une action en justice

: adopté à l'unanimité

Cette délibération a pour but d'autoriser le Maire à saisir le juge pour obtenir la condamnation d'une ancienne locataire au paiement des loyers et charges dus à la commune.

Réparation d'une pierre tombale au cimetière communal

: adopté à l'unanimité

Pendant la longue procédure de reprise de concessions abandonnées qui s'est déroulée de 2013 à 2022, une croix située sur l'une des concessions concernées est tombée sur une concession voisine et a cassé une partie de la pierre tombale. La procédure ayant été engagée, il appartient à la commune de prendre en charge les frais de réparation qui s'élèvent à 1 640 €.

Tarif de location du cabinet médical

: adopté à l'unanimité

Les docteurs CRETAL et JOUHET partagent actuellement le cabinet médical situé 20 place Saint-Martin. Le bail actuel n'incluait pas le local occupé par l'infirmière AZALEE et l'IPA qui faisait l'objet d'un bail et d'une tarification indépendante. A la demande des professionnels de santé occupant ce cabinet, le Conseil Municipal décide de passer le loyer de chaque médecin à 600 € pour l'ensemble des locaux partagés, chaque médecin ayant sa propre salle de consultation.

Tarifs cantine et règlement intérieur des services périscolaires : *adopté à l'unanimité*

A l'occasion de l'augmentation réglementaire du tarif des repas de la part de La Culinaire, notre prestataire, le prix du repas passera de 3,20 € à 3,40 € pour les enfants et de 3,70 € à 3,90 € pour les adultes à compter du 1^{er} septembre 2026. De plus, le trésor public n'acceptant plus les chèques, le paiement devra se faire en ligne (par carte bancaire), en espèces ou, nouveauté 2026, par prélèvement bancaire SEPA. Le règlement intérieur cantine et garderie est donc mis à jour pour tenir compte de ces changements.

Reprises de voiries communales : *adopté à l'unanimité*

La Commune d'Asson poursuit son travail de régularisation de voirie après l'enquête publique menée en février 2026. Après avis favorable du commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal valide à l'unanimité :

- l'incorporation d'office de la rue du Camlong,
- le classement dans la voirie communale de la partie du chemin d'Arnaude qui était restée privée alors que située entre 2 parties communales
- le classement dans la voirie communale d'une impasse située rue de l'Aubisque menant à plusieurs propriétés privées. Il s'agit des parcelles AB382 et AB972

Décision modificative n°1 – Climatisation des salles de classe de l'école : *adopté à l'unanimité*

Cette décision modificative consiste à ouvrir un programme d'investissement de 21 000 € permettant la climatisation des salles de classe de l'école afin de permettre aux enfants de bénéficier de conditions d'apprentissage confortables en période de grosses chaleurs. Ces 21 000 € seront pris sur l'enveloppe initialement prévue pour les travaux sur bâtiments publics (11 000 €) et privés (10 000 €) de la commune. En outre, un ajustement permet d'intégrer au budget les 17 000 € provenant de la reprise du tracteur (suite à l'achat d'un nouveau matériel).

Projet Pôle médical / Maison de santé pluriprofessionnelle : *adopté à l'unanimité*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de rénovation et d'extension du pôle médical portant la surface totale à 266 m² contre 98 m² actuellement. Ce projet permettra l'installation de trois cabinets supplémentaires de médecine générale et l'intégration de nouveaux métiers (assistant médical, infirmière en pratique avancée, coordination pluriprofessionnelle).

Le budget prévisionnel est de 652 295 € TTC réparti comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux de rénovation des locaux actuels	88 200 €	Europe - FEDER	80 000 €
Travaux d'extension	358 800 €	Etat - DETR	120 000 €
Travaux aménagement extérieur	30 000 €	ARS – FMIS (Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé)	150 000 €
Frais annexes (maîtrise d'oeuvre, études diverses, bureau de contrôle, SPS, assurance)	66 579 €	Communauté de Communes du Pays de Nay	20 000 €
TVA (20 %)	108 716 €	Département des Pyrénées Atlantiques	90 000 €
		FCTVA	86 973 €
		Part communale	105 322 €
TOTAL Dépenses	652 295 €	TOTAL recettes	652 295 €

INFORMATIONS DIVERSES

Asson sous mon toit : Atelier Habitat

Envie d'améliorer votre logement, de vous informer ou d'échanger autour de vos projets ? Nous vous proposons 5 séances hebdomadaires de 2h pour vous accompagner : du mardi 15 septembre au mardi 13 octobre 2026, de 14h30 à 16h30, en Mairie Atelier GRATUIT, réservé aux +55 ans, sur inscription auprès de l'ASEPT - 05.59.80.98.88

Programme culturel :

L'Espace Culturel de la Communauté de Communes du Pays de Nay ouvre sa deuxième saison d'automne avec un large choix d'expositions, de rencontres, d'ateliers, de conférences, de spectacles, d'activités ludiques et d'animations pour tous les publics. Découvrez le programme sur culture.paysdenay.fr

Broyeur à végétaux : aide financière

La CCPN vous accompagne dans des changements de pratique et vous aide financièrement à vous équiper ou à louer des broyeurs à végétaux. Ce broyage à domicile permettra de réduire les tonnages de branchages apportés en déchetterie. Cette nouvelle technique a aussi pour but de sensibiliser les habitants aux méthodes alternatives de jardinage comme le paillage.

La Communauté de communes vous soutient à hauteur de : 30% du prix d'achat TTC d'un broyeur dans la limite de 100€/foyer, 60€/foyer/an pour la location d'un broyeur